YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2008/21

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Essonne, UDPS 91, dans le cadre d'une formation sur le thème « Premiers secours au nourrisson et au jeune enfant »

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds.

CONSIDERANT la participation des agents du service de la petite enfance, à une action de formation intitulée « Premiers secours au nourrisson et au jeune enfant », sur une durée d'une journée, soit une durée totale de 6 heures,

CONSIDERANT que la proposition de l'UDPS 91, sise au 21 bis, rue du Pot d'Etain - 91100 Corbeil-Essonnes, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

CONSIDERANT que les frais de formation ne sont pas soumis à la TVA,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'UDPS 91 précitée, en vue de deux actions de formation sur le thème « Premiers secours au nourrisson et au jeune enfant », au profit des agents du service de la petite enfance de la mairie d'Yerres, soit une contribution financière totale de 505,00 € TTC,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2008.

Fait à Yerres, le 16 janvier 2008

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

MAIRIE 91 (ESSONNE) YERRES

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire